



CAPD du 10 juin 2011

Mouvement

Section de la Lozère

*« L'année dernière, le **SE-UNSA** exigeait le maintien du rôle des élus du Personnel et condamnait les pratiques qui mettent en danger le paritarisme (information préalable sur I-Prof, ...) et qui constituent une rupture du dialogue social.*

*Pour le mouvement 2010, l'Administration Départementale a été étrangement silencieuse sur la poursuite de cette procédure, aussi le **SE-UNSA** dénonce t'il avec plus de fermeté encore l'information préalable des participants, alors que les documents préparatoires n'avaient même pas été communiqués aux représentants du Personnel !*

Le ministère a voulu la mise en place de ce dispositif pour reprendre la main sur le dossier des affectations.

*Le **SE-UNSA** n'a pas, dans ses mandats, la pratique de la co-gestion. Il laisse volontiers au ministère sa responsabilité d'employeur pour garder la sienne, qui consiste à défendre les Personnels.*

*Par contre, le **SE-UNSA** est demandeur d'une véritable politique de gestion des Ressources Humaines.*

*Si réellement, la volonté politique qui entoure ces nouvelles dispositions était une volonté d'amélioration des rapports entre l'employeur et ses salariés, le **SE-UNSA** ne pourrait qu'y être favorable.*

Mais, en agissant ainsi et en limitant très fortement le travail préparatoire des élus lors des différentes phases du mouvement, preuve est faite qu'il y a volonté d'éliminer le contrôle paritaire par les élus du Personnel.

Le SE-UNSA ne peut l'accepter et s'y opposera très fermement ! »

C'est ainsi que se terminait l'intervention du **SE-UNSA** l'année dernière, et nous reprenons cet extrait cette année, sans en retirer ou modifier un seul mot, car ces propos restent complètement d'actualité.

Néanmoins, certaines des remarques formulées l'année dernière ont été prises en compte :

- des précisions, certes pas suffisantes, ont été apportées aux conditions d'attribution de la bonification « mesure de carte scolaire »;

- la dénomination différente (adjoint élémentaire et adjoint maternelle) a été supprimée pour les écoles primaires.

D'autres améliorations sont nécessaires, notamment concernant l'attribution de la bonification au titre du « handicap » ...

J'évoque à nouveau, pour mémoire, les difficultés liées à l'absence des numéros de postes sur la liste des candidats par postes (L7), liste dont la « présentation » a été partiellement modifiée, ce qui n'a pas facilité notre travail ...

.../...

Quelques constats s'imposent à propos de cette « première » phase du mouvement :

- le taux de satisfaction est en nette augmentation (54,70% soit plus 10%), retrouvant les niveaux atteints avant 2010;

- le nombre de personnes qui restent sur leur poste est en baisse (28,18% au lieu de 34,29% l'année dernière), se rapprochant ainsi des chiffres des mouvements antérieurs;

- le nombre de personnes sans poste est lui aussi en diminution (17,12% contre 21,71%). Il s'agit essentiellement de jeunes collègues ayant moins de 4 ans d'ancienneté (61%). A noter que sur les 6 PES, 5 obtiennent un poste.

« **Garantir l'équité et la transparence, proposer mais aussi s'opposer** », tel est l'engagement du **SE-UNSA**.

Nous nous félicitons donc que l'équité, quelque peu malmenée l'année dernière, soit redevenue une valeur de référence cette année.